

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL290

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 9

Après la première occurrence du mot :

« séjour »,

supprimer la fin de l'alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faciliter l'expulsion de toute personne séjournant irrégulièrement sur le territoire.